

RAPPORT N° 00/1-13  
au Conseil Municipal

OBJET

**CESSION DE TERRAIN**  
**(angle des Rues Routier et Source / Saint-Denis)**

Dans le cadre de la réalisation du Boulevard Sud (section Tourette/ Source), la Chambre d'Agriculture sise au 24 Rue de la Source soit céder une bande de terrain en façade Nord de sa propriété ce qui, de ce fait, réduira la capacité de stationnement de l'organisme.

Afin de préserver celle-ci, l'alternative serait pour la Chambre d'Agriculture d'acheter une partie de la parcelle communale contiguë, cadastrée section AT 156 et située à l'angle des Rues Routier et Source, de superficie 671 m<sup>2</sup>.

En effet, la surface de cette portion de terrain, propriété communale, sera également concernée par les travaux et réduite de plus de 50 %. Cette solution a d'ailleurs été proposée par le concepteur urbain du projet de Boulevard Sud et du plan de référence du fait que ce reliquat ne présente pas des caractéristiques suffisantes pour permettre la réalisation d'un projet immobilier spécifique.

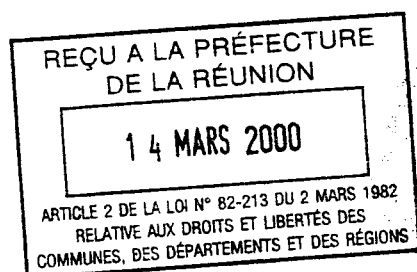
La nouvelle configuration permettrait à la Chambre d'Agriculture de réaliser une dizaine de places de stationnement desservies par la voie interne à l'organisme, avec deux accès (l'un par la Rue de la Source, l'autre sur la contre-allée du futur Boulevard).

Je vous demande, en conséquence, de vous prononcer sur cette cession qui pourrait se réaliser aux conditions et modalités suivantes :

- . superficie estimée à environ 300 m<sup>2</sup>, la délimitation sera néanmoins précisée par document d'arpentage ;
- . le prix au mètre carré dudit bien a été estimé à 1 200 F par le Service des Domaines, étant précisé que celui-ci sera vendu libre de toute occupation ;
- . le règlement du prix s'effectuera en totalité à compter de la date de signature de l'acte ;

et de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE  
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 00/1-13  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 3 mars 2000

OBJET

**CESSION DE TERRAIN**  
(angle des Rues Routier et Source / Saint-Denis)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/1-13 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de cession du terrain cadastré section AT 156, qui pourrait se réaliser aux conditions suivantes :

- . superficie estimée à environ 300 m<sup>2</sup> (la délimitation sera précisée par document d'arpentage) ;
- . prix au mètre carré estimé à 1 200 F par le Service des Domaines (le terrain devant être vendu libre de toute occupation) ;
- . règlement du prix effectué en totalité à la date de signature de l'acte.

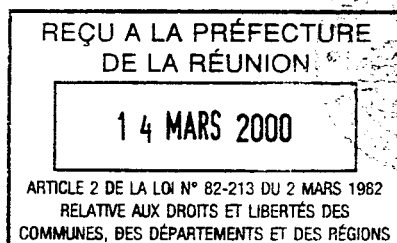
**ARTICLE 2**

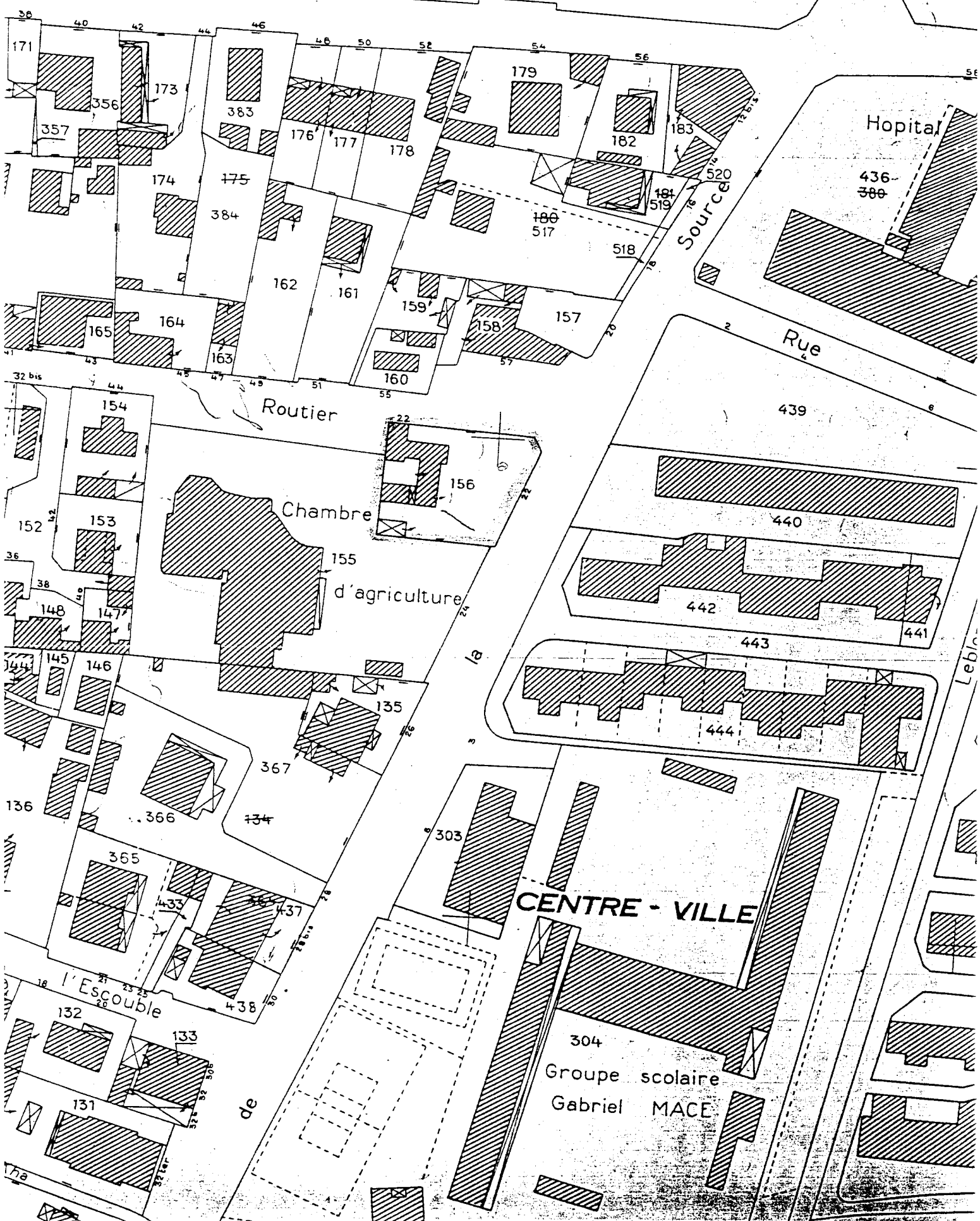
Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis, le 13 MARS 2000

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**





Hopital

Rue

Routier

Chambre  
d'agriculture

CENTRE - VILLE

Groupe scolaire  
Gabriel MACE

l'Escouble